

CFVU du 8 décembre 2022

La répartition par parcours de formation des capacités d'accueil d'étudiants en deuxième année de Masso-Kinésithérapie pour la rentrée 2023 est fixée comme suit :

PASS : 50% des places
LAS 1 : 15% des places
LAS 2 et 3 : 35% des places